

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/189 :

Subventions aux associations culturelles pour l'année 2026

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.




David LORION, Maire.

Assises de réception en préfecture
071-23740164-20260901-2026-5-189-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de dépôt en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/189 : Subventions aux associations culturelles pour l'année 2026.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

CONSIDERANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par les associations au titre de l'exercice budgétaire 2026 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre de ces actions qui concourent à l'intérêt public.

La Collectivité propose ce qui suit :

Association	Intitulé et date de l'action	Objet de la demande	Montant
FEE MAZINE	11 ^{ème} édition Mizik O'Marmay Festival de musique en direction des enfants (0 à 12 ans) dans le quartier de la Ravine Blanche – Parc Urbain Le samedi 24 octobre 2026	Permettre l'accès à la culture pour le plus grand nombre d'enfants et leurs familles par : - une action d'éducation artistique et culturelle dans le quartier - un parcours d'éveil à la musique dans le cadre scolaire, - des spectacles aux habitants pour rompre l'isolement et favoriser la cohésion sociale	9 000 €
ECLATS DE L'ILE	Intervention hebdomadaire de comédiens-clowns au sein des services de pédiatrie - CHU Sud de la Réunion	- Mettre en place, tout au long de l'année, des interventions de clowns au sein des services pédiatriques du CHU Sud, à destination des enfants hospitalisés âgés de 0 à 18 ans. - Contribuer à la préservation de la santé globale et à l'amélioration de la qualité de vie des enfants pendant leur hospitalisation. Par une approche artistique, ludique et bienveillante, ces interventions des clowns visent à dédramatiser le séjour hospitalier, à réduire le stress et l'anxiété liés aux soins, à favoriser les émotions positives et à offrir des moments de détente et d'évasion. - Apporter un soutien moral aux familles et aux proches, en créant des instants de partage, de complicité et de sourire dans un contexte souvent éprouvant.	2 000 €
TOTAL			11 000 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-189-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Le financement de ces actions à hauteur de **11 000 €** sera effectué sur la ligne budgétaire 2026 des affaires culturelles : (Subventions aux associations) – Imputation : **028 65748 25**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE:

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les conventions entre la Commune de Saint-Pierre et l'association **FEE MAZINE** ;
- **DE L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les autres pièces afférentes à ces affaires.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION